



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Dossier OPA 2022

Compte-rendu de la réunion OS/DRH en visio conférence

le 19 Mai 2022

Présents pour l'administration : L'équipe de la DRH et son directeur J Clément .

Pour l'UFETAM /CFDT : Pascal Blandel, Willy Aglae, Rémi Hutinet, Christian Jacob.

En préambule de cette 6eme réunion avec la DRH, le curseur n'a pas véritablement bougé depuis le 11 février 2022 date de la dernière réunion.

La DRH nous annonce une augmentation du taux moyen de la prime de rendement (PR) passant de **9,5% à 12,2%** ainsi qu'une augmentation du complément annuel (CA) en l'alignant sur le CIA 2021 du RIFSEEP. Au total :

1 million d'€ supplémentaire qui est mis sur la table pour les Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Globalement le % d'évolution de rémunération salariale proposé par l'administration pour les OPA (PR + CA) :

- ☛ 3.2% pour les IHM
- ☛ 2.6% pour les Techniciens
- ☛ 3.3% pour les Ouvriers

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS !



Problème pour la CFDT. Le compte n'y est pas !

Nous ne sommes pas dupes. Drôle de méthode de la DRH pour revaloriser le pouvoir d'achat de tous les OPA ! Il est évident que tous ne seront pas servis ! La DRH nous annonce et écrit dans ses documents **que seuls 962 OPA seront concernés** par ces mesures !!?? et les autres ?

De plus, les Ouvriers des Parcs et Ateliers bénéficiant d'un taux de PR au dessus de 12 % ne seront pas revalorisés (...) !

La CFDT s'oppose à cette mesure inéquitable. Nous n'acceptons pas ce tour de "passe - passe".

C'est « bis-repetita » comme fin 2021 où seule une partie des OPA avait bénéficié des 1% de revalorisation du taux moyen national. Nous demandons une revalorisation du salaire de base de tous les OPA, ce qui déclencherait automatiquement une revalorisation salariale primes comprises.

La DRH nous informe que le point d'indice sera relevé pour les fonctionnaires en 2022 (promesse électorale) et engendrera automatiquement une revalorisation du taux horaire des OPA. Mais le calendrier précis n'est pas encore arrêté.

La CFDT constate et dénonce le fait que la note de gestion du 3 août 2021 concernant notamment la hausse de 1,4 point de la prime de rendement est interprétée différemment selon les services. Les OPA sont donc victimes de décisions locales qui "prennent le pas" sur des directives nationales Ministérielles !!! Incroyable !!!

La CFDT revendique depuis des années :

- ✓ La mise en place de la GIPA comme pour les fonctionnaires sur les trois niveaux A, B et C.
- ✓ La suppression des abattements des 3 zones, car les OPA en poste en zone 3 ne sont payés qu'à 97,3% **depuis 1945**.
- ✓ L'augmentation de la prime d'expérience pour les plus anciens et la prise en compte de cette prime incluse dans la prime d'ancienneté pour atteindre 30% pour le calcul de la pension.
- ✓ La Garantie d'un salaire à 100% en cas d'accident du travail et jusqu'à consolidation, le DRH ne répond pas sur ce point. Pour **la CFDT** c'est inadmissible.

La CFDT se félicite que ses revendications soient enfin reprises par une partie de l'intersyndicale présente.

Il devient urgent que ce nouveau gouvernement passe à l'action ! Nous demandons des réponses claires sur nos revendications !

Notamment la garantie d'un pouvoir d'achat en hausse !

La CFDT revendique une réelle négociation, une augmentation du pouvoir d'achat pour les OPA de 5% à minima de rattrapage avec un objectif partagé de parvenir à des avancées sociales significatives ! N'est-ce pas ce qui est en projet pour tous les personnels fonctionnaires de catégories A, B et C à la suite des annonces et promesse électorales d'avril dernier de la ministre de la Fonction publique ? Désormais Ministre de la Transition écologique !

Vous pouvez compter sur la CFDT pour la défense des OPA !



